



COMMUNE DE  
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

**Conseillers en exercice : 29**

**Conseillers présents : 23**

**Conseillers représentés : 6**

**Quorum : 15**

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal de Trans-en-Provence  
Séance du 05 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 13 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de M. Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. DUVAL Jean-Michel, Mme FERRIER Hélène, M. AURIAC Georges, Mme RIGAUD Anne-Marie, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, M. BARNOIN Gilles, Mme GRUÈRE Valérie, M. LIMASSET Jean-Paul, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, Mme RENNAULT Alicia, Mme MARTI-CARDONA, M. COSTA François, M. RUGJEE Melvin, Mme LENTZ Martine, Mme MALLINGER Geneviève, M. BECOURT Philippe,

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme HENNEBELLE Nathalie par M. MISSUD Nicolas

M. CHAVAGNAT Cyril par Mme FERRIER Hélène

Mme GARRO Nine par M. CAYMARIS Alain

Mme EDANGE Tiffany par M. BARNOIN Gilles

Mme BOZA ROMANCANT Maria Soledad par Mme LENTZ Martine

M. CHRUSZEZ Jean-Pierre par Mme MALLINGER Geneviève

Mme Valérie GRUÈRE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**Point n°1a : Sénatoriales 2026 - Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal**

**Rapporteur : M. le Maire**

Conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs, le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a été rappelé qu'en application des articles L.289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il a également été indiqué que conformément aux articles L.284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L.290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Que les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art L. 289 du code électoral).

Que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

À l'issue des opérations de vote, et après dépouillement, sont proclamés élus :

**Délégués titulaires :**

- M CAYMARIS ALAIN
- Mme AMOROSO ANNE-MARIE
- M MISSUD Nicolas
- Mme FERRIER HELENE
- M DUVAL JEAN-MICHEL
- Mme RIGAUD ANNE-MARIE
- M AURIAC GEORGES
- Mme FORMICA SOPHIE
- M BONHOMME JEAN-YVES
- Mme ANTOINE FRANCOISE
- M GUYOT JEAN-PAUL
- M GRUERE VALERIE
- M BARNOIN GILLES
- M BECOURT PHILIPPE
- M LENTZ MARTINE

**Suppléants :**

- M RENNAULT ALICIA
- M CHAVAGNAT CYRIL
- M MARTI-CARDONA JESSICA
- M GARNIER THOMAS
- M CHRUSZEZ JEAN-PIERRE

Le procès-verbal des opérations électorales ainsi que la feuille de proclamation des résultats sont annexés à la présente.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal :

**PREND ACTE** des résultats de l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Ainsi fait, le jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

  
Valérie GRUÈRE



Monsieur Le Maire,

  
Alain CAYMARIS